

Date d'envoi de la convocation : 2 mai 2019

---

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mai 2019

---

L'an deux mille dix-neuf, le 9 du mois de mai à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Alexandre DANJEAN, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL, M. Denis LAGOFUN, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS, M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 M. Cyrille RENELEAU qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET  
Mme Pascale MARZAT qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH  
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET  
M. Joris MONSEIGNE qui a donné procuration à M. Michel BAUER  
M. Lydia LESCOUBE qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS

Mme Sylvie LAVERGNE est élue secrétaire de séance.

## N° DL0905019-09 : Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Monsieur Michel BAUER

Par délibération en date du 28 septembre 2017, la Ville de Lacanau s'est dotée d'un nouveau tableau des emplois permanents recensant l'intégralité des emplois de la collectivité. Ce tableau doit être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la structure des emplois. Plusieurs modifications doivent être apportées.

### Création d'un emploi de chargé des affaires juridiques et foncières

La modification porte sur la création d'un emploi à temps complet de chargé des affaires juridiques et foncières. Cet emploi est créé pour anticiper le départ de la DGA Aménagement et développement du territoire qui va partir en retraite au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Une passation de 3 mois est prévue pour éviter une perte des compétences et connaissances actuellement détenues par la directrice. Les crédits nécessaires au financement de ce poste seront prévus dans le cadre du budget 2020. Ce poste sera ouvert sur le cadre d'emploi des attachés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 110 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article R. 2313-3 ;

**VU** l'avis favorable du comité technique en date du 29 avril 2019 ;

**VU** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 2 mai 2019 ;

**VU** le tableau des emplois permanents dans sa version du 19 décembre 2018 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder aux modifications telles qu'exposées dans la note de présentation,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

#### ARTICLE 1

CREER un emploi d'agent de chargé des affaires juridiques et foncières à temps complet conformément aux éléments figurant dans le tableau annexé à la délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20190515-  
DL09052019-09-DE  
Date de réception préfecture :  
15/05/2019 Page 2 sur 2